

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT

Siège social : 5bis, Rue Mohamed Badra - Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT-BTEI- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2003 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes Mr. Nouredine HAJJI sur les résultats provisoires.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003

(Unité en 1000D)

ACTIF	NOTES	31/12/2003	31/12/2002
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	1.354	(*) 523
Créances sur les établissements bancaires et financiers.	1	12.235	(*) 10.857
Créances sur la clientèle	2	183.479	(*)154.838
Portefeuille d'investissement	3	23.894	24.623
Valeurs immobilisées	4	5.343	3.798
Autres actifs	5	13.015	(*)12.900
TOTAL ACTIF		239.320	207.539

(Unité en 1000D)

PASSIF	NOTES	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6	37.232	11.993
Dépôts et avoirs de la clientèle	7	2.398	2.266
Emprunts et ressources spéciales	8	71.200	66.801
Autres passifs	9	1.374	1.125
TOTAL PASSIF		112.204	82.185
Capital		90.000	90.000
Réserves		33.806	33.419
Actions propres		- 840	-840
Résultats reportés		2	2.387
Résultat net de l'exercice		4.148	388
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	127.116	125.354
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		239.320	207.539

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité

BTEI-(Suite)-

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003**

(Unité en 1000 D)

	NOTES	31/12/2003	31/12/2002
Cautions, avals et autres garanties données	11	32.023	38.784
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		32.023	38.784
Engagements de financement donnés		16.989	16.016
Engagements sur titres		88	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		17.077	16.016
Engagements de financement reçus	12	51.472	-
Garanties reçues		298	595
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		51.770	595

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003**

(Unité en 1000 D)

	NOTES	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts sur prêts et revenus assimilés	13	14.140	14.784
Commissions (en produits)		311	358
Revenus du portefeuille d'investissement	14	532	(*)1.570
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		14.983	16.712
Intérêts encourus et charges assimilées	15	-5.197	-5.157
Commissions encourues		-12	-392
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-5.209	-5.549
PRODUIT NET BANCAIRE		9.774	11.163
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif.	16	- 946	- 18.936
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	17	- 505	(*)12.009
Autres produits d'exploitation		29	290
Frais de personnel		-2.290	- 2.386
Charges générales d'exploitation		-1.015	- 1.154
Dotations aux amortissements & aux provisions sur immobilisations		-488	- 232
RESULTAT D'EXPLOITATION		4.559	754
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		- 71	-366
Impôts sur les bénéfices		-340	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4.148	388
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4.148	388

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité :

Ces retraitements portent sur l'imputation des plus values générées par la cession des titres UIB dans la rubrique « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » au lieu de la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement ».

BTEI-(Suite)-

Etat de flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2003
 (unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		13 121	10 835
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(4 951)	(11 284)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		5 650	10 563
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(24 120)	(34 728)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-	1 600
Titres de placement ou de transaction		-	-
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		(4 025)	(1 038)
Autres flux de trésorerie		(4)	-
Impôt sur les sociétés		(3)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(14 332)	(24 052)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		532	14 564
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		241	10 512
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(1 807)	(381)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(1 034)	24 695
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts sur marché public		-	(235)
Remboursement d'emprunt marché public		-	-
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 510	1 508
Dividendes versés		(2 384)	-
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		(874)	1 273
Incidence variation taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(16 240)	1 916
Liquidités et équivalents en début d'exercice	18	6 277	4 361 (*)
Liquidités et équivalents en fin d'exercice		(9 963)	6 277

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTEI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et la norme comptable bancaire NC 21 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

BTEI-(Suite)-

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTEI sont élaborés conformément au principe du coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**3.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ce type de titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat au moment de l'encaissement effectif des fonds.

3.4-EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**3.4.1-Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.4.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

BTEI-(Suite)-

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.5-OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la bonne date d'utilisation.

Les actifs et passifs au titre desquels la banque encourt le risque de change sont évalués à la date d'arrêté au taux en vigueur à cette date. Les pertes éventuelles dégagées font l'objet de provisions ou de réajustement des devises.

3.6-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT :milliers de Dinars)

4.1-ACTIFS

Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

Conformément à la norme NCT 21, il a été procédé au reclassement des avoirs et des créances sur les établissements bancaires et financiers de la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT à la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers. Les données comparatives 2002 ont été retraitées en conséquence :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002	
		retraité	avant retrait
Avoirs et créances/ BCT	1 354	523	4 777
Créances sur les établissements bancaires et financiers	12 235	10 857	1 500

Note 2: Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2003, les créances sur la clientèle totalisent 183 479 KDT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Prêts et comptes rattachés	179 173	153 291
Compte courant	721	141
Leasing	9 713	5 338
<i>Total</i>	189 607	158 770
Agios réservés	-4 728	-3 016
Provisions	-1 400	-915
Créances nettes	183 479	154 838

Il est à signaler que des reclassements ont été opérés rétrospectivement conformément aux dispositions de la NCT 11 relatives aux modifications comptables sur le poste «Créances sur la clientèle ».

Ces reclassements portent sur les créances sur les établissements bancaires et financiers ainsi que sur les créances prises en charge par l'Etat, qui ont été affectées conformément à ce qui suit :

BTEI-(Suite)-

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Montant avant reclassement des créances à la clientèle	198 097	170 773
Retraitements		
Créances sur les établissements bancaires et financiers (établissement financier spécialisé)	(4 053)	(5 103)
Autres actifs (créances prises en charge par l'Etat et bonification ONTT)	(10 565)	(10 831)
Montant après reclassement des crédits à la clientèle	183 479	154 839

Note 3 : Portefeuille titres d'investissement

L'évolution du poste titres d'investissement se présente comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Titres cotés	4608	4007
Titres non cotés	20 019	20 844
Titres de participation	24 627	24 851
Agios réservés	-	-
Provisions	-733	-228
Total net	23 894	24 623

Note 4 : Valeurs Immobilisées

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Immobilisations	7 479	5 724
Non valeurs	543	543
Total	8 022	6 267
Amortissements	-2 138	-1 930
Résorptions	-541	-539
Total net	5 343	3 798

Note 5 : Autres postes d'actif

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Créances prises en charge par l'Etat	10 565	10 831
Personnel	65	83
Comité d'entreprise	1 326	1 341
Etat et collectivités locales	796	474
Tiers et débiteurs	94	170
Charges reportées	169	-
Total	13 015	12 900

4.2-PASSIFS**Note 6 : Dépôts&avoirs des établissements bancaires & financiers**

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
BCT emprunt interbancaire Dinars	19 500	-
Marché monétaire Devise	-	-
Autres banques (supérieur à 2 ans)	17 732	11 993
Total	37 232	11 993

BTEI-(Suite)-

Note 7 : Dépôts et avoirs de la clientèle

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Comptes courants à vue	549	522
Comptes indisponibles	0	0
Comptes frais divers	183	169
Compte courant/Leasing	94	58
Particuliers	1 572	1 517
Total	2 398	2 266

Note 8 : Emprunts et ressources spéciales

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Encours emprunts extérieurs	59 911	55 450
Frais financiers /lignes de crédit	1 168	1 230
Encours emprunts obligataires	10 000	10 000
Frais financiers /emprunts obligataires	121	121
Total	71 200	66 801

Note 9 : Autres passifs

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Organismes sociaux	54	137
Personnel	238	131
Etat et collectivités locales	177	94
Fonds couverture risque change	151	138
Autres créditeurs	376	325
Provisions /risques et charges	38	300
Impôts sur les sociétés I/S	340	-
Total	1 374	1 125

4.3-CAPITAUX PROPRES**Note 10 : Capitaux propres**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Capital	90 000	90 000
Réserves	33 806	33 419
Rachat actions propres	-840	-840
Résultats reportés	2	2 387
Résultat net de la période	4 148	388
Total	127 116	125 354

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 11 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Garanties s/emprunt obligataire	9 940	9 810
Garanties s/ billets de trésorerie	22 000	28 840
Autres garanties	83	134
Total	32 023	38 784

Note 12 : Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement, le solde non encore utilisé s'élève à 51 472 mille dinars, ainsi qu'une traite avalisée couvrant un remboursement à hauteur de 298 mille dinars.

BTEI-(Suite)-

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 13: Intérêts & revenus assimilés**

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Opérations de trésorerie et interbancaire	43	876
Intérêts sur prêts	13 315	13 173
Revenus Leasing	560	178
Commissions à caractère d'intérêts	222	557
Total	14 140	14 784

Les commissions d'aval enregistrées en 2003 au niveau des produits incluent uniquement les commissions encaissées et rattachées à cet exercice.

Note 14 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Dividendes	306	1 374
Plus-values sur titres	226	196
Total	532	1570

Des retraitements ont été effectués sur les plus values sur titres enregistrées en 2002 pour les besoins de comparabilité. Ces retraitements portent sur l'imputation des plus values générées par la cession des titres UIB dans la rubrique « Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » au lieu de la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Note 15 : Intérêts et charges assimilées

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Opérations de trésorerie et interbancaire	1161	1 655
Intérêts sur emprunts extérieurs	2 768	2 868
Commissions sur emprunts extérieurs	481	285
Charges sur emprunts obligataires	725	725
Intérêts/dépôts	74	16
Total	5 209	5 549

Note 16 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Reprises de provisions sur prêts	-	29 832
Reprises de provisions sur intérêts	-	20
Reprises d'intérêts réservés	-	10 599
Dotations aux provisions Intérêts	-	-
Pertes courues sur intérêts	-400	-7 709
Pertes courues sur principal prêts	-1	-32 270
Dotations aux provisions sur prêts	-535	-19 410
Dotations aux provisions Leasing	-	-50
Reprises aux provisions Leasing	50	-
Pertes courus en Leasing	-78	-
Reprises de valeurs	8	52
Total	-946	-18 936

Note 17 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Reprises de provisions sur titres	-	6 015
Plus value sur cession de titres	-	*12 994
Pertes courues sur titres	-	-7 000
Dotations aux provisions sur titres	-505	-
Total	-505	12 009

* Ce montant correspond aux plus values sur titres UIB (voir note 14)

BTEI-(Suite)-

Note 18 : Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31-12-03 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois. En 2002, ces éléments ont été présentés parmi les flux de trésorerie d'exploitation. Ils ont été donc retraités pour les besoins de la comparabilité.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires de la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2003. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers provisoires annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le commissaire aux comptes

Noureddine HAJJI

Tunis, le 15 janvier 2004

